



Votre régime Flex Équipe TELUS en un coup d'œil

Pour les membres de l'équipe syndicale de l'annexe B du TWU, SAMT, SQET, MNU et ADT (à l'exclusion FIOE 213A et 213K)

Votre régime d'avantages sociaux Flex Équipe TELUS a été conçu pour vous fournir une protection de base tout en vous offrant des choix et de la souplesse.

Régimes de base - TELUS offre une protection de base pour les avantages suivants : psychologie/orthophonie, frais médicaux d'urgence à l'extérieur de la province ou du pays, assurance vie, assurance accidents, assurance accidents en voyage d'affaires, assurance invalidité de courte durée, assurance invalidité de longue durée et un Compte Mieux-être de 500\$. Les membres de l'équipe qui travaillent 50 % du temps ou moins reçoivent la moitié de ce montant.

Dollars santé - TELUS vous verse chaque année un certain montant de dollars santé, selon le nombre de personnes à charge sous votre couverture. Vous pouvez les utiliser pour les soins médicaux complémentaires et les soins dentaires, les verser à votre compte Soins de santé ou les ajouter à votre salaire sous forme de revenu imposable.

	Soins médicaux complémentaires			Soins dentaires		Assurances			
	Médicaments d'ordonnance	Services paramédicaux / soins de la vue	Frais médicaux d'urgence à l'extérieur du pays ou de la province et Fournitures et appareils médicaux	Soins dentaires de base	Soins dentaires majeurs / Orthodontie	Assurance vie	Assurance accidents	Assurance invalidité de longue durée (ILD) de base	Assurance invalidité de longue durée (ILD) – régime complémentaire – payée par le membre de l'équipe
Plus de protection	Option 1	<ul style="list-style-type: none"> Renonciation (avec preuve d'une autre protection) Psychologie/ Orthophonie seulement : 5 000 \$ – inclus dans toutes les options de cette catégorie 	<ul style="list-style-type: none"> Frais médicaux d'urgence à l'extérieur de la province/ du pays seulement : 100 % (max. viager 5 millions \$) 	<ul style="list-style-type: none"> Non disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> Non disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> 1 x salaire de base annuel 	<ul style="list-style-type: none"> Non disponible 	<ul style="list-style-type: none"> 30 % du salaire, non indexé Avantage imposable 	<ul style="list-style-type: none"> 30 % du salaire, non indexé Avantage non imposable
	Option 2	<ul style="list-style-type: none"> Franchise : 1 000 \$ Niveau 1 : 90 % Niveau 2 : 80 % Niveau 3 : 35 % 	<ul style="list-style-type: none"> Soins de la vue : examens de la vue seulement, aux 2 ans Services paramédicaux : 300 \$ combiné 	<ul style="list-style-type: none"> Frais médicaux d'urgence à l'extérieur de la province/du pays : 100 % (max. viager 5 millions \$) Fournitures et appareils médicaux : 70 % 	<ul style="list-style-type: none"> 100 % Rappel : 12 mois Max. 500 \$ 	<ul style="list-style-type: none"> Majeurs : 50 % (max. : 2 000 \$)** Ortho : 50 % (max. : 2 500 \$)** 	<ul style="list-style-type: none"> 1 x salaire de base annuel 		<ul style="list-style-type: none"> 30 % du salaire, indexé Avantage non imposable
Moins de protection	Option 3	<ul style="list-style-type: none"> Aucune franchise Niveau 1 : 90 % Niveau 2 : 80 % Niveau 3 : 35 % 	<ul style="list-style-type: none"> Soins de la vue : 200 \$ et examens de la vue aux 2 ans Services paramédicaux : 500 \$ combiné 	<ul style="list-style-type: none"> Frais médicaux d'urgence à l'extérieur de la province/du pays : 100 % (max. viager 5 millions \$) Fournitures et appareils médicaux : 80 % 	<ul style="list-style-type: none"> 20 % Rappel : 12 mois Aucun maximum 	<ul style="list-style-type: none"> Majeurs : 70 % (max. : 2 500 \$)** Ortho : 50 % (max. : 3 000 \$)** 			

	Soins médicaux complémentaires			Soins dentaires		Assurances			
	Médicaments d'ordonnance	Services paramédicaux / soins de la vue	Frais médicaux d'urgence à l'extérieur du pays ou de la province et Fournitures et appareils médicaux	Soins dentaires de base	Soins dentaires majeurs / Orthodontie	Assurance vie	Assurance accidents	Assurance invalidité de longue durée (ILD) de base	Assurance invalidité de longue durée (ILD) – régime complémentaire – payée par le membre de l'équipe
Plus de protection	Option 4 ■ Aucune franchise ■ Niveau 1 : 100 % ■ Niveau 2: 90 % ■ Niveau 3 : 45 %	■ Soins de la vue : 300 \$ et examens de la vue aux 2 ans ■ Services paramédicaux : 1 000 \$ combiné**	■ Frais médicaux d'urgence à l'extérieur de la province/du pays : 100 % (max. viager 5 millions\$) ■ Fournitures et appareils médicaux : 90 %	■ 100 % ■ Rappel : 12 mois ■ Aucun maximum					
Moins de protection		■ Soins de la vue : 400 \$ et examens de la vue aux 2 ans ■ Services paramédicaux : 1 500 \$ combiné**		■ 100 % ■ Rappel : 6 mois ■ Aucun maximum					

*Vous devrez conserver l'option choisie pendant deux ans avant de pouvoir apporter des changements.

**Les enfants à charge (moins de 18 ans) sont admissibles à : Soins de la vue: un examen de la vue et des lunettes de prescription / contact (le cas échéant) chaque année du régime de prestations • Soins dentaires de base: un rappel tous les 6 mois

Avantages facultatifs disponibles à l'achat	<ul style="list-style-type: none"> ■ Assurance vie facultative : ■ Membre de l'équipe et conjoint – unités de 10 000 \$, max. 1 000 000 \$ ■ Enfants: 10 000 \$ ou max. 20 000 \$ ■ Assurance accidents facultative : ■ Membre de l'équipe et conjoint – unités de 10 000 \$, max. 500 000 \$ ■ Enfants: unités de 10 000 \$, max. 50 000 \$ ■ Assurance maladies graves facultative : ■ Membre de l'équipe et conjoint – unités de 10 000 \$, max. 200 000 \$ ■ Enfants: unités de 5 000 \$, max. 20 000 \$
--	--

